

Loi N° 86-019 du 26 Septembre 1986

approuvant la décision-loi rectificative
N° 86-005/ANR/CP du 10 Juillet 1986, por-
tant Programme National d'Investissement
pour la gestion 1986.

L'Assemblée Nationale Révolutionnaire a délibéré et adopté en
en sa séance du 1er Septembre 1986,

Le Président de la République promulgue la loi dont la
teneur suit :

Article 1er.- Est approuvée la décision-loi rectificative N° 86-005/ANR
CP du 10 Juillet 1986, portant Programme National d'Investissement pour
la Gestion 1986.

Article 2.- La présente loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 26 Septembre 1986

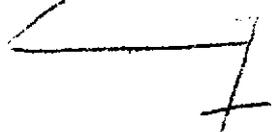
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Soulé DANKORO
Ministre Intérimaire.

Le Ministre Délégué auprès du Prési-
dent de la République, Chargé du Plan
et de la Statistique,


André TCHADE.-
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 SPD 2 ANR 4 MPE 4 AUTRES MINISTERES
14 CEAP 6 CAB/MIL 2 DB-DCF-DSDV-DTCP- 8 DCCT-ONEPI-GCONB 3IGE 3 DPE-
DLC-INSAE 6 BN-DAN 2 JORPB 1...